



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/04/23-06 Du conseil municipal du 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260423-DEL26-04-23-06-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception en préfecture : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 25		

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif communal 2026 :

Budget Commune

Section de fonctionnement : 394 116.77 €

Section d'investissement : 92 962.33 €

Restes à réaliser dépenses : 10 299.17 €

Affectation des résultats :

- Déficit reporté d'investissement (001) : - 30 863.59 €
- Affectation excédent de fonctionnements (1068) : 41 162.76 €
- Excédent reporté de fonctionnement (002) : 128 662.12 €

Après présentation du budget primitif Commune 2026, Monsieur le Maire propose au conseil le vote du budget.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal **APPROUVE** le budget primitif Commune 2026.

Le secrétaire de séance
Arnaud COUILLARD

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 27 AVR. 2026

Publication sur le site internet le 27 AVR. 2026